

CTE - 009M

C. P. Consultations particulières et auditions publiques
sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction
des émissions de gaz à effet de serre du Québec

**Consultation sur la cible de
réduction des émissions de gaz à
effet de serre au Québec**

**Mémoire de l'Association
Canadienne du Ciment (ACC)**

Novembre 2025



Association
Canadienne
du Ciment

L'industrie du ciment et du béton

L'Association Canadienne du Ciment (ACC) est le porte-parole de l'industrie canadienne du ciment. Elle regroupe six entreprises exploitant des cimenteries et des terminaux de ciment de la côte Atlantique jusqu'à la côte du Pacifique, y compris trois entreprises opérant des cimenteries au Québec : Ciment Saint-Laurent à Joliette; Amrize Canada à Saint-Constant (anciennement Lafarge Canada); et Ciment St-Mary's (usine McInnis) à Port-Daniel-Gascons.

Notre industrie est un acteur économique important pour le Québec et supporte un grand nombre d'emplois à travers la province. L'industrie québécoise du ciment et du béton contribue plus de 13 milliards par année en termes d'impacts directs, indirects et induits et plus de 21,000 emplois directs et indirects. Nos activités (ciment, béton et granulats) contribuent à l'économie locale et régionale partout au Québec. Le béton est un matériau vital pour nos communautés et notre économie.

D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que l'ACC a supporté depuis plus d'une décennie des politiques climatiques ambitieuses, tant au niveau provincial que fédéral. Cela inclut les systèmes de tarification du carbone comme le SPEDE au Québec. Notre support est toutefois conditionnel à la mise en place par les gouvernements des mesures nécessaires pour faciliter les réductions de GES et stimuler les investissements afin de conserver une économie forte.

Les cimenteries sont de grands émetteurs de GES. Selon le Registre des émissions de gaz à effet de serre du Québec, les 4 cimenteries opérant au Québec ont émis en 2024 un total de 3,420,102 tonnes de CO_{2eq} ce qui représente 10.6% des émissions totales de la province.

En mai 2023, l'ACC a publié le *Plan d'action de l'industrie canadienne du ciment et du béton vers un béton net zéro*. Ce [Plan d'action](#) identifie de façon détaillée les sources possibles de réduction des émissions de GES à chaque étape de la chaîne de production du ciment et du béton. Notre plan d'action fournit un cadre de référence utile pour tous les joueurs de notre industrie. En avril 2024, chacune des cimenteries du Québec a fait parvenir au Ministre Benoit Charette une feuille de route détaillée précisant la stratégie de réduction de GES spécifique à leur établissement.

Nous savons ce qu'il faut faire pour réduire notre empreinte carbone et nous y travaillons sans relâche. La mise en œuvre de nos stratégies de réduction de GES depuis plusieurs années confirme qu'il s'agit d'un processus long et coûteux. « Long » parce que cela implique des changements dans nos activités qui requièrent des autorisations du gouvernement et aussi des innovations technologiques qui ne peuvent se faire du jour au lendemain. « Coûteux » car les

réductions de GES faciles à réaliser telles que l'efficacité énergétique dans nos usines, ou certains ajustements mineurs de nos procédés, ont déjà été réalisés et les interventions maintenant nécessaires sont des projets majeurs coûtant des dizaines et même dans certains cas des centaines de millions de dollars. Cela nécessite également des modifications aux codes, normes et spécifications, qui sont actuellement très prescriptifs, ainsi que des exigences réglementaires et des incitatifs pour que les professionnels de la construction (les utilisateurs de béton) adoptent des pratiques et des produits à faible émission de carbone.

Nous désirons aussi mentionner le rôle du ciment et du béton dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Le béton est un matériau durable et résilient qui permet d'augmenter la capacité de nos communautés à faire face aux événements météorologiques extrêmes et autres conséquences du changement climatique que nous observons déjà, et dont la fréquence et l'intensité risquent d'augmenter dans les années à venir.

Les cibles de réduction de GES

En ce qui concerne les cibles de réduction du Gouvernement du Québec, elles sont utiles car elles établissent un objectif à moyen et à long terme qui permet de canaliser les efforts des grands émetteurs. Cela permet aussi une certaine prévisibilité à long terme, ce qui est important pour la prise de décision concernant les investissements.

Cependant, ces cibles doivent être réalistes afin de rester crédibles. Étant donné la faible probabilité que la cible actuelle de 37.5% de réduction sous le niveau de 1990 soit atteinte, nous sommes d'avis qu'il serait mal avisé de la modifier pour la rendre plus contraignante. ***Nous recommandons donc le statu quo pour la cible de 2030.*** Quant à l'objectif de carboneutralité à l'horizon 2050, il est aligné avec l'objectif de notre industrie. Il convient cependant de rappeler que l'atteinte d'un tel objectif nécessitera le recours à des technologies innovantes, incluant la capture, l'utilisation et le stockage du carbone, ainsi que le déploiement de nouvelles innovations qui demeurent difficiles à prévoir à ce jour.

Le contexte économique et géopolitique en évolution

Le contexte économique a grandement changé depuis que le gouvernement a fixé ces cibles en 2015. Les fabricants canadiens de ciment sont des acteurs indispensables aux marchés nationaux et mondiaux. En effet, le ciment est le principal liant du béton, et le béton est le produit le plus consommé sur la planète après l'eau. Les cimentiers assurent un approvisionnement stratégique et fiable en ciment pour la construction d'infrastructures importantes telles que nos maisons, nos réseaux de transport, nos infrastructures énergétiques, nos écoles, nos hôpitaux, nos lieux de loisirs et bien plus. En outre, la chaîne

d'approvisionnement en ciment du Canada est étroitement imbriquée dans celle des États-Unis, d'importantes quantités de ciment étant exportées vers le sud chaque année (jusqu'à 40% du ciment produit au Canada est exporté, presque exclusivement aux États-Unis).

L'incertitude actuelle créée par les tarifs douaniers imposés par l'administration américaine, l'établissement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en Europe, ainsi que le contexte socio-politique mondial affecte la compétitivité de notre industrie. Toute mesure additionnelle de réduction de GES au Québec pourrait avoir un impact majeur sur notre capacité à produire le ciment nécessaire au maintien d'une économie québécoise forte et résiliente.

Plusieurs des cimenteries en activité au Canada et au Québec font partie de multinationales qui possèdent des installations de production de ciment à travers le monde. Une cimenterie située au Québec qui désire moderniser ses installations afin de réduire ses émissions de GES doit convaincre sa maison-mère d'investir des sommes importantes ici plutôt que dans une autre juridiction, d'où l'importance de créer les conditions propices aux investissements au Québec. Les producteurs mondiaux de ciment cherchent à investir dans les juridictions qui offrent les avantages stratégiques les plus intéressants en matière de modernisation, de productivité et de croissance du marché. Au Québec, nous avons accès à une main-d'œuvre qualifiée, à une électricité propre et à une infrastructure permettant le transport et le commerce international. Par contre, la lenteur des mises en chantier des projets d'infrastructure demeure une faiblesse.

Les conditions nécessaires à l'atteinte des cibles

Au-delà de l'établissement d'une cible, le gouvernement doit s'assurer de mettre en place les conditions permettant aux grands émetteurs industriels de réaliser leurs projets de réduction de GES. C'est aussi la responsabilité du gouvernement de créer un contexte économique qui permettra la rétention des grandes industries au Québec et qui attirera les investissements étrangers dans notre province.

De façon plus spécifique pour l'industrie du ciment, il est primordial que des programmes de soutien financier continuent d'être accessibles pour la réalisation de projets de modernisation majeurs. Il est aussi nécessaire que certains processus d'autorisation soient modifiés de façon à éliminer des barrières qui existent présentement. A titre d'exemple, l'un des leviers de notre industrie pour réduire les émissions de GES consiste à remplacer une partie des combustibles fossiles utilisés dans les fours à clinker par des combustibles plus faibles en carbone. Ces combustibles sont généralement des matières résiduelles pour lesquelles il n'y a pas de solutions de recyclage. Les processus d'autorisation pour l'utilisation de tels combustibles sont

souvent longs et imprévisibles. Certaines opportunités ne peuvent se réaliser et des tonnes de matériaux qui auraient pu être valorisés dans les fours des cimenteries se retrouvent plutôt dans les sites d'enfouissement, créant un autre problème environnemental.

En plus des mesures supportant les efforts de réduction de GES, le gouvernement a aussi un rôle à jouer dans la création et le maintien d'un marché pour le ciment et le béton faible en carbone. C'est une chose de modifier nos procédés pour produire des matériaux à plus faible empreinte carbone, mais il doit y avoir un marché pour de tels matériaux. En tant que promoteur de projets d'infrastructure, le gouvernement a la possibilité d'influencer la demande pour ces nouveaux matériaux par ses processus d'approvisionnement. L'expérience acquise ailleurs au Canada et à l'étranger montre qu'une politique d'approvisionnement bien structurée peut réduire les GES dans les infrastructures jusqu'à 40 % sans pratiquement aucun coût supplémentaire.

Enfin, la mise en marché de nouveaux produits doit être encadrée par des codes et des normes solides et modernes (basées sur la performance plutôt que prescriptives). De telles normes sont nécessaires pour assurer la sécurité de nos ouvrages. Malheureusement, les processus de développement des normes et des codes sont longs et l'acceptation des nouvelles normes par les organismes gouvernementaux est parfois encore plus long, comme nous avons pu le constater avec la mise en marché du ciment Portland au calcaire, un ciment plus faible en carbone. Cela diminue la vitesse à laquelle notre industrie peut contribuer à l'atteinte des cibles de réduction des GES.

Conclusion

Nous supportons les efforts du Gouvernement du Québec en matière de changements climatiques et recommandons le maintien de la cible actuelle à l'horizon 2030. Nous réitérons cependant le besoin de mesures qui vont faciliter la réduction des GES par les grands émetteurs tout en stimulant le marché pour les produits bas carbone. L'industrie du ciment et du béton s'est engagée à réduire son empreinte carbone et nous continuerons à le faire du mieux possible selon l'évolution des politiques et programmes gouvernementaux, de même que celle de l'économie québécoise, canadienne et mondiale. La route vers un béton net zéro est bien tracée, mais cet objectif nécessitera du temps, de l'innovation, et des ressources humaines et financières considérables.